



ACHAT MAISON virement des fonds

Par GARCIA64

Bonjour,
je vais acheter un bien immobilier qui sera à mon nom et qui sera payé par ma mère
Le notaire me dit que les fonds ne peuvent pas être virés à partir du compte de ma mère mais doivent provenir de mon compte bancaire
Pouvez vous svp me dire ce qu'il en est
Merci
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
En effet, vous devez payer vous-mêmes votre achat.
Votre mère doit donc commencer par vous faire une donation de cet argent (acte notarié) puis vous verser la somme sur votre compte, ensuite, vous verserez le prix du bien au notaire avec un virement depuis votre compte bancaire.

Par yapasdequoi

PS : Votre mère devra justifier auprès du notaire de la provenance des fonds qu'elle utilise pour vous faire cette donation.